

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER
Mme Marie-France BARRIER
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : PAI – MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES RECONDUCTION DU MARCHE**

**PAI – MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET
EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
RECONDUCTION DU MARCHÉ**

- VU la délibération N°12 en date du 29/03/2018 relatif à l'attribution du marché n°01-2018 « Entretien des Espaces verts du Parc d'Activités Entre Dore et Allier » au profit de l'entreprise TARVEL.

Monsieur le Président indique que l'entreprise « TARVEL » est titulaire du marché n°01-2018 « Entretien des espaces verts du Parc d'Activités Entre Dore et Allier » pour un montant de 33996.90€ HT.

Ce marché suit l'article 16 du Code des Marchés Publics, marchés reconductibles, comme le prévoit les clauses du marché, le marché peut être reconduit 1 fois sur décision expresse sans que la durée du marché n'excède le 1^{er} mars 2020.

Compte-tenu de la régularité d'exécution des prestations réalisées, Monsieur le Président propose que le marché soit reconduit pour une année supplémentaire sans que la durée du marché n'excède le 1^{er} mars 2020, dans les mêmes conditions de réalisation et pour le même montant de prestations soit 33996.90€ HT (40796.28€ TTC).

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- La reconduction du marché pour une année supplémentaire sans que la durée du marché n'excède le 1^{er} mars 2020 pour un montant de 33996.90€ HT soit 40796.28€ TTC ;
- De l'autoriser à signer tous documents permettant le renouvellement de ce marché ;
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE de reconduire le marché d'entretien des espaces verts avec l'entreprise TARVEL dans les conditions susvisées à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1^{er} avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.